

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél : 082/711183

Felenne, le 28 octobre 2009

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Suite à notre accord, le loyer de l'appartement que vous occupez sera de 270€ par mois à partir du 1^{er} octobre 2009.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.



Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél : 082/711183

Felenne, le 26 août 2008

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} octobre 2008, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 157 € (2005) à 170 € par mois.

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux ainsi que les frais d'eau.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél : 082/711183

Felenne, le 4 février 2005

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} mars 2005, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 148 € (2003) à 152 € par mois. + 5 € pour l'eau (soit 157 € par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél : 082/711183

Felenne, le 4 février 2005

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Suite à notre entretien téléphonique concernant le loyer de l'appartement rue Metsys, je me permets de vous informer que les loyers sont bien trop bas en comparaison des autres maisons. Donc je suis obligé de vendre ou bien vous devez faire un effort. Si vous êtes d'accord pour payer une somme de 100 € de plus à partir du 1er décembre, téléphonez-moi au numéro 082711183.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.



Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél : 082/711183

Felenne, le 18 novembre 2003
Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} décembre 2003, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 142 € (2000) à 148 € par mois. + 5 € pour l'eau (soit 153 € par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 31 octobre 2000.

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} décembre 2000, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 5625 FB (1999) à 5750 FB par mois. +200 FB pour l'eau (soit 5950 FB par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Spruyt Marc.

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 2 octobre 1999.

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} novembre 1999, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 5525 FB (1998) à 5625 FB par mois. +150 FB pour l'eau (soit 5775 FB par mois).

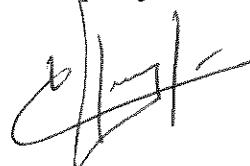
Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Spruyt Marc.



SPRUYT Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE
Tél. 082 / 71.11.83

Spruyt Marc
Rue des Ardennes, 625
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 20 août 1998.

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} septembre 1998, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 5375 FB (1996) à 5525 FB par mois. +150 FB pour l'eau (soit 5675 FB par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Spruyt Marc.

Spruyt Marc
Route des Ardennes, 2
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 24 juillet 1996.

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 1^{er} août 1996, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 5300 FB (1995) à 5375 FB par mois. +150 FB pour l'eau (soit 5525 FB par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Spruyt Marc.

Spruyt Marc
Route des Ardennes, 2
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 13 juillet 1994

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 01 août 1994, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 4850 FB à 5130 FB par mois. + 150 FB pour l'eau (soit 5280 FB par mois)

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement sera changé. Vu l'âge de ma mère, auriez-vous l'obligeance de verser cette somme tous les premiers du mois à partir du premier août 1994 au compte N°: 250-0057778-51 de Marc SPRUYT ,Route des Ardennes, 5570 Felenne.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.



Spruyt Marc
Route des Ardennes, 2
5570 FELENNE.
Tél: 082 / 711183

Felenne, le 26 août 1995

Madame ESSEBAY-RAHMA
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 01 octobre 1995, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 5130 FB (1994) à 5300 FB par mois. +150 FB pour l'eau (soit 5450 FB par mois).

Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de paiement reste inchangé. (N° de compte : 250-0057778-51).

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Spruyt Marc.



SPRUYT Marc
Route des Ardennes, 2
5570 FEIENNE.
Tel 082/711183

Felenne, le 16 décembre 1991.

Madame ESSEBAY-RAHMA,
Rue Metsys, 36
1030 BRUXELLES.

Chère Madame,

Je suis au regret de vous informer qu'à partir du 01 janvier 1992, le loyer mensuel de l'appartement que vous occupez sera porté de 4410 francs à 5000 francs par mois. + 150 F Eau.
+ 4850. (soit 5000 F par mois)
Cette augmentation est dictée par les mouvements d'index et les frais cadastraux.

Je suis sûr, Chère Madame, que vous comprendrez le bien fondé de cette mesure qui me paraît bien appropriée.

Le mode de payement reste inchangé.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Chère Madame, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SPRUYT Marc.

